



PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES
PLAN ACCESSIBILITÉ
2026-2027
ET BILAN 2025-2026

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
PORTRAIT DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES SECTEURS D'ACTIVITÉS	3
ENGAGEMENT DE TÉLÉ-QUÉBEC À RÉDUIRE LES OBSTACLES	3
GROUPE DE TRAVAIL RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION	4
CONSULTATIONS	5
OBSTACLES ET MESURES PLANIFIÉES POUR L'ANNÉE 2026-2027 (1 ^{er} avril 2026 au 31 mars 2027)	6
BILAN DES MESURES RÉALISÉES EN 2025-2026 (1 ^{er} avril 2025 au 31 mars 2026).....	15
REDDITION DE COMPTES	24
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET RÉTROACTION	25
ANNEXE 1 : EXEMPLES DE CONTENUS TÉLÉVISUELS ET NUMÉRIQUES EN 2025-2026	26

INTRODUCTION

Télé-Québec souhaite favoriser la participation économique, sociale et civique de l'ensemble des citoyens, quels que soient leurs handicaps.

Fort de cette volonté et dans le respect du cadre législatif, dont les dispositions et principes de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (la « **Loi québécoise** ») et ceux de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, la Société met en place des actions visant à réduire les obstacles à l'accessibilité pouvant nuire à l'intégration des personnes handicapées.

Ce plan propose des mesures à mettre en place en 2026-2027 (Plan d'action) et fait état des actions réalisées en 2025-2026 (Bilan).

PORTRAIT DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES SECTEURS D'ACTIVITÉS

Télé-Québec est une télévision publique, éducative et culturelle qui a pour mission de programmer, produire ou faire produire des contenus et d'assurer, par tout mode de diffusion disponible, l'accessibilité de ses produits à son public cible. Multiplateforme, Télé-Québec propose une programmation unique qui a pour but de cultiver le goût du savoir, susciter la réflexion, promouvoir la vie artistique d'ici ainsi que refléter les réalités régionales et la diversité du Québec. On peut notamment nous suivre sur le site web telequebec.tv ainsi que sur [Facebook](#), [Twitter](#) et [Instagram](#).

Aux fins de ces activités, Télé-Québec détient une licence pour l'exploitation d'une station de télévision éducative de langue française, laquelle comporte des conditions visant à favoriser l'accessibilité de ses contenus, notamment en matière de sous-titrage et de vidéodescription. La Société compte environ 250 employés. À ce jour, elle a répondu favorablement à toutes les demandes des employés ayant un handicap nécessitant des conditions de travail particulières.

Le siège social, à Montréal, regroupe plus des deux tiers des effectifs, l'autre tiers se répartissant entre le bureau de la Capitale-Nationale et les huit autres bureaux, à Carleton, Rimouski, Saguenay, Val-d'Or, Gatineau, Trois-Rivières, Sherbrooke et Sept-Îles. La programmation est disponible sur le territoire québécois sur ondes hertziennes, grâce à un réseau de 16 antennes, sur le câble et par voie satellitaire.

ENGAGEMENT DE TÉLÉ-QUÉBEC À RÉDUIRE LES OBSTACLES

La Société s'engage à offrir aux personnes handicapées des services et des infrastructures adaptés à leurs besoins. C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'elle a su diminuer les obstacles à leur intégration, au cours des dernières années.

GROUPE DE TRAVAIL RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION

Le mandat de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action et du bilan relève de la vice-présidence affaires juridiques et corporatives. Le coordonnateur de services aux personnes handicapées est Me Dominic Gourgues, vice-président affaires juridiques et corporatives et secrétaire. La mise en œuvre du plan implique les secteurs suivants de l'organisation :

- Vice-présidence principale communications, image de marque et affaires gouvernementales
- Vice-présidence ressources humaines
- Vice-présidence technologies, numérique et opérations
- Direction des contenus grand public
- Direction des contenus jeunesse et famille
- Direction du contenu régional
- Direction du contenu éducatif et production interne
- Direction de contenu éditorial et social
- Direction des plateformes et croissance numérique
- Direction des ventes, créativité média et marketing
- Direction des ressources matérielles et immeubles
- Direction contrats et approvisionnement
- Service du routage (Diffusion)

Le groupe de travail s'est vu confier la responsabilité :

- D'identifier les actions posées, à la suite du dernier plan d'action ;
- D'identifier les obstacles ;
- D'identifier les mesures à adopter ;
- De déterminer les actions à poser pour favoriser l'intégration des personnes handicapées.

Notons qu'un processus de mots-clés a été mis en place depuis 2017 dans notre système de gestion de la programmation, afin d'identifier les émissions abordant la thématique du handicap.

CONSULTATIONS

Pour la préparation de nos plans d'action, nous consultons régulièrement des personnes handicapées ou des organismes les représentant.

La dernière consultation a été effectuée au printemps 2026. Afin de contribuer à la viabilité et à la pertinence de son plan, Télé-Québec a sollicité les commentaires et suggestions d'une personne handicapée à son emploi. Elle souhaitait bénéficier de la perspective d'une personne connaissant bien les rouages et les activités de l'organisation.

Finalement, Télé-Québec s'assure de prendre en compte les commentaires formulés annuellement par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) à l'égard de son plan d'action.

OBSTACLES ET MESURES PLANIFIÉES POUR L'ANNÉE 2026-2027 (1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027)

Ce Plan tient compte des exigences du Décret 655-2021 du gouvernement du Québec (Décret) et catégorise les mesures prises en fonction des différents éléments énoncés au Décret. Chaque rubrique fait aussi référence aux domaines visés par la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (LCA), lorsque ceux-ci s'appliquent aux activités de Télé-Québec.

Promotion -prévention des préjugés (Décret)

Conception et prestation de programmes et de services (LCA)

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEUR	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
1. Méconnaissance de la réalité des personnes handicapées dans la population québécoise.	Programmation Maintenir ou ajouter du contenu de sensibilisation à cette réalité.	En continu : Lors de l'élaboration de la prochaine programmation, examiner la possibilité d'accroître ce contenu.	Quantité de contenus de sensibilisation sur nos ondes et sur internet.	Contenus	31 mars 2027
(suite)	Contenus de sensibilisation Mise en valeur de contenus de sensibilisation à la réalité des personnes handicapées ou d'œuvres auxquelles elles ont contribué.	Mesure bonifiée : Promotion des contenus de sensibilisation à la réalité des personnes handicapées ou d'œuvres qu'elles ont réalisées ou interprétées (par exemple, par l'entremise des médias sociaux lors de la Journée internationale des personnes handicapées ou de la Semaine québécoise des personnes handicapées).	Quantité de contenus promus	Communications, image de marque et affaires gouvernementales Direction du contenu éditorial et social – Direction des plateformes et croissance numérique	31 mars 2027

(Suite)	Dons de temps d'antenne Informersur les activités des fondations/organismes sur les personnes handicapées.	En continu : Maintenir ou accroître les dons de temps d'antenne.	Nombre de dons de temps d'antenne.	Ventes, créativité média et marketing	31 mars 2027
----------------	--	--	------------------------------------	---------------------------------------	--------------

Accessibilité aux services offerts (Décret)

Conception et prestation de programmes et de services/Informations et technologie des communications (LCA)

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEUR	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
2. Services offerts pas toujours accessibles.	Diagnostic Poursuivre le diagnostic des pratiques en accessibilité et en inclusion, dans les principaux secteurs de notre organisation.	En continu : Poursuivre la révision de nos différents programmes et politiques afin de s'assurer qu'ils tiennent compte des personnes handicapées, dans les principaux secteurs de notre organisation.	Nombre d'actions générées par le diagnostic des pratiques en accessibilité et inclusion, dans les principaux secteurs de notre organisation.	Affaires juridiques et corporatives	31 mars 2027
3. Difficile accès des personnes handicapées aux contenus télévisuels.	Vidéodescription Visionnement d'émissions de télévision par des personnes handicapées.	En continu : Maintenir la vidéodescription à un minimum de 4 h en moyenne par semaine, selon les conditions de la licence CRTC.	Durée de vidéodescription en moyenne par semaine.	Service du routage (Diffusion)	31 mars 2027
4. Contenus web peu accessibles aux personnes handicapées.	Accessibilité sites internet Continuer la mise en place des standards sur l'accessibilité des sites web en vigueur au Québec (SGQRI) et au Canada (WCAG).	En continu : poursuivre les actions visant à assurer l'accessibilité de nos sites web selon ces standards, à la suite de la refonte de l'écosystème numérique.	Nombre d'actions visant à assurer l'accessibilité de nos sites web, selon ces standards.	Plateformes et croissance numérique	31 mars 2027

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEUR	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
5. Contenus web peu accessibles aux personnes malentendantes.	Contenus web sous-titrés Adapter les contenus web aux besoins des personnes malentendantes.	En continu : Poursuivre la mise à disposition, sur notre nouvelle plateforme, des émissions à l'antenne avec leurs sous-titres.	Pourcentage (%) des contenus sous-titrés sur les plateformes non-linéaires (web, applications mobiles, TV intelligentes, etc.).	Plateformes et croissance numérique	31 mars 2027
6. Standards sur l'accessibilité web pas toujours pris en compte lors de refontes de sites ou de nouveaux sites.	Refonte/nouveaux sites Prendre en compte ces standards lors de refontes de sites ou de nouveaux sites internet.	En continu : Appliquer les normes d'accessibilité selon les standards, lors de refontes de sites ou de nouveaux sites internet.	Nombre de sites web ayant fait l'objet de refontes ou nouveaux sites ayant pris en compte ces standards.	Plateformes et croissance numérique	31 mars 2027

Accessibilité à l'emploi (Décret et LCA)

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEUR	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
7. Peu d'accès à l'emploi des personnes handicapées.	Emploi Favoriser l'accès à l'emploi des personnes handicapées.	En continu : Poursuivre l'affichage de postes vacants et/ou offre de stages sur des sites spécialisés.	Nombre de postes vacants et/ou d'offre de stages affichés sur ces sites spécialisés.	Ressources humaines	31 mars 2027

Accessibilité aux immeubles, aux lieux et aux installations (Décret)

Environnement bâti (LCA)

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEUR	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
8. Immeubles, lieux, installations pas toujours accessibles aux personnes handicapées.	Maintenir l'accessibilité des immeubles, lieux et installations.	En continu : Veiller à assurer l'accessibilité des immeubles, lieux et installations, pour toute personne handicapée.	Nombre d'actions assurant l'accessibilité des immeubles, lieux et installations.	Ressources matérielles et immeubles	31 mars 2027
(Suite)	Favoriser l'accessibilité des installations à l'égard des personnes handicapées, lors d'évènements et activités tenus par les partenaires de Télé-Québec.	En continu : Sensibiliser les partenaires à l'accessibilité de leurs installations, lors d'évènements et activités.	Nombre d'équipes ayant sensibilisé les partenaires à l'accessibilité de leurs installations, lors d'évènements et activités.	Affaires juridiques et corporatives	31 mars 2027

Accessibilité à l'information et aux documents (Décret)

Communications (LCA)

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEUR	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
9. Rétroaction peu uniforme à l'égard des commentaires de personnes handicapées sur l'accessibilité	Processus de rétroaction de Télé-Québec à l'égard des commentaires d'accessibilité de personnes handicapées, pour une réponse plus personnalisée.	Maintenir le processus intra-équipes pour regrouper ces commentaires en un point central, les répartir selon le type et les acheminer aux équipes responsables.	Rétroaction : Nombre de réponses personnalisées aux commentaires d'accessibilité.	Contenu éditorial et social/ Affaires juridiques et corporatives	31 mars 2027

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEUR	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
<p>10. Peu de connaissances du personnel et du public sur les mesures du Plan d'action auprès des personnes handicapées.</p>	<p>Informé le personnel et le public relativement aux mesures planifiées de notre Plan d'action auprès des personnes handicapées.</p>	<p>En continu. Poursuivre :</p> <ul style="list-style-type: none"> – La publication du plan d'action annuel sur intranet et le site internet. – La communication des mesures phares du plan sur intranet, lors d'événements promotionnels sur les personnes handicapées. 	<p>Publication du plan d'action sur l'intranet et le site internet.</p>	<p>Affaires juridiques et corporatives</p>	<p>31 mars 2027</p>
<p>11. Peu d'information sur les meilleures pratiques, pour l'application des normes accessibilité.</p>	<p>Favoriser l'adoption des meilleures pratiques, pour le respect des Standards sur l'accessibilité des sites web en vigueur au Québec (SGQRI) et au Canada (WCAG).</p>	<p>En continu. Poursuivre :</p> <p>La veille sur les meilleures pratiques d'application des normes d'accessibilité web, au Québec et au Canada.</p>	<p>Nombre d'informations sur les meilleures pratiques transmises à l'équipe Plateformes et croissance numérique.</p>	<p>Affaires juridiques et corporatives</p>	<p>31 mars 2027</p>

Adaptation aux situations d'urgence (Décret)

Environnement bâti (LCA)

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEUR	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
12. Avec le télétravail, plus faible présence au bureau des accompagnateurs-trices de personnes handicapées, lors d'évacuation d'urgence.	Actualiser à chaque année la procédure d'évacuation d'urgence personnalisée pour les personnes handicapées et leurs accompagnateurs-trices.	En continu. Poursuivre : – Mise à jour annuelle de cette procédure avec les noms des personnes à besoins particuliers. – Actualisation des accompagnateurs-trices désigné(e)s annuellement et s'assurer qu'ils-elles soient connu(e)s des collègues.	Nombre d'appel(s) à déclaration volontaire de personnes à besoins particuliers, sur intranet.	Ressources matérielles et immeubles et Ressources humaines	31 mars 2027

Approvisionnement en biens et services accessibles (Décret)

Acquisition de biens, de services et d'installations (LCA)

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEUR	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
13. Biens et services loués et achetés peu ou pas accessibles aux personnes handicapées. Art. 61.3 de la Loi québécoise	Approvisionnement accessible de ces biens et services auprès des personnes handicapées.	Selon les besoins rencontrés, tenir compte de l'accessibilité dans les acquisitions d'équipements, de mobiliers et les appels d'offres.	Nombre de demandes d'employé(e)s handicapés ayant manifesté leurs besoins d'accessibilité.	Approvisionnements	31 mars 2027

Sensibilisation, information et formation (Décret)

Communications (LCA)

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEUR	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
14. Peu de connaissance du personnel quant aux obstacles que vivent les personnes handicapées.	Sensibilisation : Continuer à sensibiliser l'ensemble du personnel à cette réalité.	Continuer à diffuser les informations sur les événements promotionnels concernant les personnes handicapées, via intranet.	Nombre de contenus diffusés sur ces événements.	Affaires juridiques et corporatives	31 mars 2027
(Suite)	Information : Continuer à informer l'ensemble du personnel sur cette réalité via la page intranet <i>Favoriser l'intégration des personnes handicapées.</i>	Mise à jour de la page intranet sensibilisant l'ensemble du personnel à la réalité des personnes handicapées, à partir des données du site de l'OPHQ.	Nombre de contenus mis à jour sur la page Intranet.	Affaires juridiques et corporatives	31 mars 2027
14. Peu de connaissance du personnel quant aux obstacles que vivent les personnes handicapées. (Suite)	Formation : Former le personnel responsable de l'élaboration du Plan d'action et/ou faisant partie du groupe de travail	En continu. Poursuivre : Les formations présentées par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) ou par un autre organisme.	Nombre de formations de l'OPHQ ou d'un autre organisme, suivies par le personnel du groupe de travail du plan.	Affaires juridiques et corporatives	31 mars 2027

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEUR	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
<p>15. Absence de liens entre ce Plan et d'autres plans et politiques de Télé-Québec.</p> <p>DURABLE</p>	<p>Arrimage avec d'autres plans et politiques</p>	<p>Intégration d'orientations d'autres plans d'action et politiques de Télé-Québec dans ce plan.</p>	<p>Nombre d'orientations d'autres plans et politiques.</p>	<p>Affaires juridiques et corporatives</p>	<p>31 mars 2027</p>

BILAN DES MESURES RÉALISÉES EN 2025-2026 (1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026)

Ce bilan reprend les objectifs 2025-2026, selon l'ordre des exigences du Décret 655-2021 du gouvernement du Québec (Décret) et les rubriques correspondantes visées par la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (LCA).

Tant dans ses magazines que dans ses documentaires, sa publicité et ses contenus numériques, Télé-Québec traite des questions de société, dont celles relatives aux personnes handicapées. Des exemples de contenus abordant celles-ci sont énumérés en Annexe 1. Soulignons également que la programmation télévisuelle de Télé-Québec demeure entièrement sous-titrée pour les malentendants.

Promotion (prévention des préjugés)

Conception et prestation de programmes et de services (LCA)

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEUR	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES
1. Méconnaissance de la réalité des personnes handicapées dans la population québécoise.	Programmation : Maintenir ou ajouter du contenu de sensibilisation à cette réalité.	En continu : Lors de l'élaboration de la prochaine programmation, examiner la possibilité d'accroître ce contenu.	Quantité de contenus de sensibilisation sur nos ondes et numériques (site et plateforme).	Réalisée. La présence de contenus de sensibilisation à la réalité des personnes handicapées dans la population québécoise demeure importante. Des exemples de tels contenus sont énumérés en Annexe 1.
(suite)	Nouvel objectif 2025-2026 : Mise en valeur de contenus de sensibilisation à la réalité des personnes handicapées (par exemple, par l'entremise des médias sociaux)	Nouvelle mesure 2025-2026 : Promotion des contenus de sensibilisation à la réalité des personnes handicapées (par exemple, par l'entremise des médias sociaux)	Quantité de contenus promus	Réalisée. Publication informant le personnel de la diffusion du documentaire <i>Bulles</i> , lequel donne la parole à de jeunes autistes (23 février 2026). Aussi, diffusion de contenus sensibilisant à la réalité des personnes handicapées sur <i>YouTube</i> , <i>Facebook</i> , <i>Instagram</i> , notamment <i>Bulles</i> , <i>Je suis là</i> , <i>L'Émission possible</i> , des segments de <i>Pour une fois et Atypiques</i> .

(Suite)	Dons de temps d'antenne : Informier sur les activités des organismes concernant les personnes handicapées.	En continu : Maintenir ou accroître les dons de temps d'antenne.	Nombre de dons de temps d'antenne.	Réalisée. 7 dons. – Fondations : Terry Fox, Défi Alpin recherche pédiatrique – Organismes : Le Phare, Le Manoir McDonald, Les amputés de guerre, Société de sauvetage du Québec – Grand McDon
---------	--	--	------------------------------------	---

Accessibilité aux services offerts (Décret)

Conception et prestation de programmes et de services/Informations et technologie des communications (LCA)

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEUR	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES
2. Services offerts pas toujours accessibles.	Diagnostic Poursuivre le diagnostic des pratiques en accessibilité et en inclusion, dans les principaux secteurs de notre organisation.	En continu : Poursuivre la révision de nos différents programmes et politiques afin de s'assurer qu'ils tiennent compte des personnes handicapées, dans les principaux secteurs de notre organisation.	Nombre d'actions générées par le diagnostic des pratiques en accessibilité et inclusion, dans les principaux secteurs de notre organisation.	Réalisée et en continu. Les commentaires obtenus du membre du personnel à l'égard du plan d'action ont permis d'identifier de nouvelles actions, notamment à l'égard de l'accès aux immeubles.
3. Difficile accès des personnes handicapées aux contenus télévisuels.	Vidéodescription Visionnement d'émissions de télévision par les personnes handicapées.	En continu : Maintenir la vidéodescription à un minimum de 4 h en moyenne par semaine, selon les conditions de la licence CRTC.	Durée de vidéodescription en moyenne par semaine.	Réalisée. Résultat largement supérieur à l'objectif : 36 heures 35 minutes en moyenne par semaine.

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEUR	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES
4. Contenus web peu accessibles aux personnes handicapées.	Accessibilité site internet Continuer la mise en place des standards sur l'accessibilité des sites web en vigueur (SGQRI et WCAG).	En continu : poursuivre les actions visant à assurer l'accessibilité de nos sites web selon ces standards, à la suite de la refonte de l'écosystème numérique.	Nombre d'actions visant à assurer l'accessibilité de nos sites web, selon ces standards.	Réalisée. Télé-Québec s'assure en continu du respect des standards applicables.
5. Contenus web peu accessibles aux personnes malentendantes.	Contenus web sous-titrés Adapter les contenus web aux besoins des personnes malentendantes.	En continu : Poursuivre la mise à disposition, sur notre nouvelle plateforme, des émissions à l'antenne avec leurs sous-titres.	Pourcentage (%) des contenus sous-titrés sur nos plateformes non-linéaires (web, applications mobiles, TV intelligentes, etc.)	Réalisée. Le pourcentage de contenus sous-titrés a augmenté, passant de à 61,5 % à 65,9 %.
6. Standards sur accessibilité web pas toujours pris en compte lors de refontes de sites ou de nouveaux sites.	Refonte/nouveaux sites Prendre en compte les standards sur l'accessibilité web lors de refontes de sites ou de nouveaux sites internet.	En continu : Appliquer les normes d'accessibilité selon les standards, lors de refontes de sites ou de nouveaux sites internet.	Nombre de sites web ayant fait l'objet de refontes ou nouveaux sites prenant en compte ces standards.	Réalisée. Les standards sur l'accessibilité des sites web exigés respectivement par le Secrétariat du Conseil du Trésor et le CRTC ont été pris en compte (voir obstacle 4). Il en fut de même pour la version de la Plateforme cœur lancée en janvier 2026.

Accessibilité à l'emploi (Décret et LCA)

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEUR	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES
7. Peu d'accès à l'emploi des personnes handicapées.	Emploi Favoriser l'accès à l'emploi des personnes handicapées.	En continu : Poursuivre l'affichage de postes vacants et/ou offres de stage sur des sites spécialisés.	Nombre de postes vacants et/ou d'offre de stage affichés sur ces sites spécialisés.	Réalisée. En continu. En raison d'une période de gel de recrutement, il y a eu diminution des postes à combler. Malgré tout, 9 postes ont été affichés sur des sites spécialisés (dont AIM CROIT).

Accessibilité aux immeubles, aux lieux et aux installations (Décret) Environnement bâti (LCA)

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEUR	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES
8. Immeubles, lieux et installations pas toujours accessibles aux personnes handicapées.	Maintenir l'accessibilité des immeubles, lieux et installations.	En continu : Veiller à assurer l'accessibilité des immeubles, lieux et installations, pour toute personne handicapée.	Nombre d'actions assurant l'accessibilité des immeubles, lieux et installations.	Réalisée. Plusieurs événements tenus en 2025-2026 par Télé-Québec offraient des services adaptés pour les personnes à mobilité réduite, à la suite d'une sensibilisation à cet égard : Trois actions. <ul style="list-style-type: none"> • <i>Piano public</i> (août 2025) — Place des arts — Événement public • Visionnement de <i>Top Cornichon</i> (octobre 2025) — Grande bibliothèque, Montréal • Visionnement de <i>Au cœur du port</i> (février 2026) — Tour du Port de Montréal

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEUR	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES
(Suite)	Favoriser l'accessibilité des installations à l'égard des personnes handicapées, lors d'évènements et activités tenus par les partenaires de Télé-Québec.	En continu : Sensibiliser les partenaires à l'accessibilité de leurs installations, lors d'évènements et activités.	Nombre d'équipes ayant sensibilisé les partenaires à l'accessibilité de leurs installations, lors d'évènements et activités.	<p>Réalisée. Plusieurs événements tenus en 2025-2026 en collaboration avec des partenaires de Télé-Québec offraient des services adaptés pour les personnes à mobilité réduite, à la suite d'une sensibilisation à cet égard. Quatre actions.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Grand spectacle de la Fête nationale dans la Capitale</i> (juin 2025) — Plaines d'Abraham — Événement pour les médias et le public • <i>Grand spectacle de la Fête nationale dans la Capitale</i> (juin 2025) — Musée de la civilisation de Québec — Événement pour les médias • Conférence de presse <i>À la manière de Passe-Partout</i> (novembre 2025) — Musée national des beaux-arts de Québec • Spectacle <i>La Plume et la Tortue</i> (février 2026) — Maison symphonique

Accessibilité à l'information et aux documents (Décret)

Communications (LCA)

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEUR	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES
<p>9. Rétroaction peu uniforme à l'égard des commentaires de personnes handicapées sur l'accessibilité</p>	<p>Processus de rétroaction de Télé-Québec à l'égard des commentaires des commentaires d'accessibilité de personnes handicapées, pour une réponse plus personnalisée.</p>	<p>Maintenir le processus intra-équipes pour regrouper ces commentaires en un point central, les répartir selon le type et les acheminer aux équipes responsables.</p>	<p>Rétroaction : Nombre de réponses personnalisées aux commentaires d'accessibilité.</p>	<p>Réalisée. La procédure implantée en juillet 2024 est maintenue afin de permettre des réponses personnalisées, au besoin.</p>
<p>10. Peu de connaissances des employés quant aux mesures du Plan d'action auprès des personnes handicapées.</p>	<p>Informé le personnel et le public relativement aux mesures planifiées de notre Plan d'action auprès des personnes handicapées.</p>	<p>En continu. Poursuivre : – La publication du plan d'action annuel sur intranet et le site internet. – La communication des mesures phares du plan sur intranet, lors d'événements promotionnels sur les personnes handicapées.</p>	<p>Publication de notre plan d'action sur notre intranet et notre site internet.</p>	<p>Réalisée. En continu. Le plan d'action a été publié tant sur l'intranet de l'organisation que sur son site internet corporatif.</p> <p>Les publications suivantes ont également été faites sur intranet, à titre illustratif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Publication à l'occasion de <i>La semaine québécoise des personnes handicapées</i> (29 mai 2025) - Publication informant le personnel de la diffusion du documentaire <i>Bulles</i>, lequel donne la parole à de jeunes autistes (23 février 2026) - Campagne Entraide 2025 (22 septembre 2025)

<p>11. Peu d'information sur les meilleures pratiques, pour l'application des normes accessibilité.</p>	<p>Favoriser l'adoption des meilleures pratiques, pour le respect des Standards sur l'accessibilité des sites Web au Québec (SGQRI 008 2.0) et les critères rencontrant le niveau AA du WCAG 2.1. au Canada.</p>	<p>En continu. Poursuivre : La veille sur les meilleures pratiques d'application des normes d'accessibilité web, au Québec et au Canada.</p>	<p>Nombre d'informations sur les meilleures pratiques transmises à l'équipe Plateformes et croissance numérique.</p>	<p>Réalisée. Les meilleures pratiques et standards à cet égard ont été intégrés aux réalisations de l'année 2025-2026 (voir obstacles 4 et 6).</p>
--	---	--	--	---

Adaptation aux situations d'urgence (Décret)

Environnement bâti (LCA)

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEUR	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES
<p>12. Avec le télétravail, plus faible présence au bureau des accompagnateurs-trices de personnes handicapées, lors d'évacuation d'urgence.</p>	<p>Actualiser à chaque année la procédure d'évacuation d'urgence personnalisée pour les personnes handicapées et leurs accompagnateurs-trices.</p>	<p>En continu. Poursuivre : – Mise à jour annuelle de cette procédure avec les noms des personnes à besoins particuliers. – Actualisation des accompagnateurs-trices désigné(e)s annuellement et s'assurer qu'ils-elles soient connu(e)s des collègues.</p>	<p>Nombre d'appel(s) à déclaration volontaire de personnes à besoins particuliers, sur intranet.</p>	<p>Réalisée. En continu. Des appels à déclaration volontaire et mises à jour de la procédure d'évacuation d'urgence pour personnes à besoins particuliers ont été faits en mai 2025 et mars 2026.</p>

Approvisionnement en biens et services accessibles (Décret)

Acquisition de biens, de services et d'installations (LCA)

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEUR	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES
<p>13. Biens et services loués et achetés peu ou pas accessibles aux personnes handicapées. Art. 61.3 de la Loi québécoise</p>	<p>Approvisionnement accessible de ces biens et services auprès des personnes handicapées.</p>	<p>Selon les besoins rencontrés, tenir compte de l'accessibilité dans les acquisitions d'équipements, de mobiliers et les appels d'offres.</p>	<p>Nombre de demandes d'employé(e)s handicapés ayant manifesté leurs besoins d'accessibilité.</p>	<p>Réalisée. En continu.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Cette année, aucun employé(e) handicapé(e) n'a manifesté de besoins en accessibilité. – Dans les acquisitions équipements/mobiliers et les appels d'offres, prise en compte des contraintes d'accessibilité, selon les besoins rencontrés.

Sensibilisation, information et formation (Décret)

Communications (LCA)

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEUR	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES
<p>14. Peu de connaissances du personnel quant aux obstacles que vivent les personnes handicapées.</p>	<p>Sensibilisation : Continuer à sensibiliser l'ensemble du personnel à cette réalité.</p>	<p>Continuer à diffuser des informations quant aux événements promotionnels sur les personnes handicapées, via intranet.</p>	<p>Nombre de contenus diffusés sur ces événements.</p>	<p>Réalisée. En continu.</p> <p>Un événement ayant fait l'objet de diffusion interne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Publication à l'occasion de <i>La semaine québécoise des personnes handicapées</i> (29 mai 2025)

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEUR	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES
(Suite)	Information : Continuer à informer l'ensemble des employés à cette réalité via la page intranet <i>Favoriser l'intégration des personnes handicapées</i> .	Mise à jour de la page intranet sensibilisant l'ensemble du personnel à la réalité des personnes handicapées, à partir des données du site de l'OPHQ.	Nombre de contenus mis à jour sur la page intranet.	Réalisée. En continu. La page <i>Favoriser l'intégration des personnes handicapées</i> a été maintenue à jour, notamment par la publication du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées en vigueur au cours de la période de référence.
(Suite)	Créer une opportunité d'échanges et de mise à l'avant de notre organisation avec les membres d'un organisme de personnes handicapées	Poursuivre les démarches afin de siéger à un conseil d'administration d'un organisme œuvrant auprès de personnes handicapées.	Nombre d'organismes considérés et approchés dans le cadre de cette démarche.	Réalisée en partie. Le coordonnateur de services aux personnes handicapées a joint en 2024-2025 un conseil d'administration aidant à l'intégration à l'emploi, mais pas spécifiquement pour les personnes ayant un handicap.
14. Peu de connaissances du personnel quant aux obstacles que vivent les personnes handicapées (Suite)	Formation : Former le personnel responsable de l'élaboration du plan d'action et/ou faisant partie du groupe de travail.	En continu. Poursuivre les formations présentées par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) ou un autre organisme.	Nombre de formations de l'OPHQ ou d'un autre organisme, suivies par le personnel.	Réalisée. Deux formations. – Le service des ressources humaines a notamment participé à un webinaire intitulé <i>Embaucher des personnes en situation de handicap : enjeux et solutions</i> . – Le coordonnateur de services aux personnes handicapées a participé à une formation sur l'élaboration du plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées en décembre 2025

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEUR	ÉTAT DE RÉALISATION DES MESURES
<p>15. Absence de liens entre ce Plan et autres plans et politiques de Télé-Québec.</p> <p>DURABLE</p>	<p>Arrimage avec d'autres plans et politiques.</p>	<p>Intégration d'orientations d'autres plans d'action et politiques de Télé-Québec dans ce plan.</p>	<p>Nombre d'orientations d'autres plans et politiques.</p>	<p>Réalisée. En continu. Quatre (4) orientations du Plan d'action de développement durable 2023-2028 (révision mars 2025 pour les années 2025-2028) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Favoriser l'embauche de personnes appartenant aux groupes cibles sous-représentés dans le personnel (dont les personnes handicapées) 2. Promouvoir la cohésion sociale par nos contenus (dont ceux sur le handicap) 3. Critère « favorisant l'équité et l'intégration sociale des personnes vulnérables » dans l'évaluation de la durabilité des projets 4. Parmi les 21 indicateurs d'approvisionnement responsable, figure un critère d'inclusion ou d'accessibilité des personnes handicapées.
<p>16. Absence de perspective d'une personne ayant un handicap</p>	<p>Nouvel objectif : Obtenir le point de vue et les commentaires d'un employé de l'organisation ayant un handicap</p>	<p>Nouvelle mesure : Obtenir le point de vue et les commentaires d'un employé de l'organisation ayant un handicap</p>	<p>Consultation effectuée et commentaires obtenus en vue des prochains plans</p>	<p>Réalisée. Les commentaires d'un employé de l'organisation ayant un handicap ont été obtenus et pris en compte dans l'élaboration du plan 2026-2027.</p>

REDDITION DE COMPTES

L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées :

- Aucune plainte reçue et traitée relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public ;
- Aucune mesure d'accommodement n'a été demandée pour l'accès aux documents et services offerts au public.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET RÉTROACTION

Ce plan d'action est consultable en ligne sur le site internet de Télé-Québec, à la page Accessibilité. Sur demande, une personne handicapée peut obtenir gratuitement une version adaptée de ce plan d'action.

Rétroaction :

Votre collaboration est précieuse pour nous aider à améliorer l'accessibilité et la réduction des obstacles. Pour nous transmettre un commentaire ou suggestion, merci d'écrire à accessibilite@telequebec.tv ou de communiquer avec nous par la poste ou par téléphone, aux coordonnées du responsable de la rétroaction indiquées ci-dessous.

Nous accuserons réception de votre commentaire, sauf s'il est fourni de façon anonyme. Il sera évalué en collaboration avec les responsables concernés et une réponse vous sera transmise, par la suite, dans les meilleurs délais.

Prenez note qu'à moins que vous ne consentiez à la divulgation de vos renseignements personnels, ceux-ci demeureront confidentiels.

Responsable de la rétroaction et du plan d'action :

Me Dominic Gourgues

Vice-président affaires juridiques et corporatives et secrétaire

Coordonnateur des services aux personnes handicapées

TÉLÉ-QUÉBEC

905, avenue de Lorimier

Montréal, Québec, H2K 3V9

Téléphone : 514 521-2424, poste 2258

ANNEXE 1 : EXEMPLES DE CONTENUS TÉLÉVISUELS ET NUMÉRIQUES EN 2025-2026

JE SUIS LÀ — SÉRIE DOCUMENTAIRE

- Multiples épisodes donnant la parole aux proches qui se dévouent chaque jour afin d'aider un être cher souffrant de troubles mentaux

BULLES — DOCUMENTAIRE UNIQUE

- *Bulles* donne la parole à des ados autistes qui nous invitent dans leurs mondes imaginaires

POUR UNE FOIS

- Épisode dans lequel Louis T aborde sans détour la neurodivergence
- Épisode dans lequel il est question du spectre de l'autisme avec Guillaume Wagner et Serge Denoncourt

AU-DELÀ DU SEXE

- Plusieurs épisodes où il est question de la sexualité chez les personnes autistes

ATYPIQUES — DOCUMENTAIRE UNIQUE

- Le documentaire va à la rencontre de quatre adultes neuroatypiques, bien intégrés dans la société, et les suit dans un moment de vie charnière

DRÔLEMENT DÉBROUILLARDS

- Expérience réalisée où Vikie fait un parcours ninja les yeux bandés, guidée par une personne non voyante experte

TÉLÉ-QUÉBEC EN CLASSE

Plateforme éducative pour professionnels de l'éducation et élèves

- 2 listes thématiques de contenus :
 - *La Semaine québécoise des personnes handicapées* (81 contenus)
 - *L'autisme* (25 contenus)
- Court métrage d'animation *Polo sans bobo* qui aborde la thématique d'enfants avec des réalités particulières